

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
n°2026-24/04-039

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Pierre LANFRANCHI, 1^{er} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : 25
Procuration : 0
Absents :
Exprimés : 25
Pour : 20
Contre : 5
Abstention :

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES		Pascal LABLANCHE
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	Alexandrine MATONDO

Approbation du
Compte Financier
Unique 2025 pour le
budget principal de la
commune

Absents ayant donné procuration : Monsieur Patrick LAFFAGÉ à Monsieur Raymond DEFIS, caduque du fait de l'absence de Monsieur le Maire lors du vote du CFU

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L2121-14, L2121-31, et L1612-12, L1612-13, L2313-1 ;

Vu la délibération N°2025-09/04-021 prise en séance du 9 avril 2025 portant approbation du budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 ;

Vu les décisions modificatives prises en cours de l'exercice 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal annexé à la présente ;

Vu la note de présentation brève et synthétique du CFU 2025 ;

Considérant que le vote du Compte Financier Unique intervient en dehors de la présence du Maire ;

Considérant le retrait de Monsieur Le Maire au moment du vote ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'approuver le Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2025,

Le président de séance rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le président de séance expose que le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Le Compte Financier Unique se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Les éléments généraux du CFU 2025 sont décrits à l'appui de la note brève et synthétique jointe à la présente, dans le respect de l'article L2313-1 du CGCT .

En vertu de l'article L2121-31, le conseil municipal arrête le Compte Financier Unique qui lui est annuellement présenté par le maire.

Les articles L1612-12 et L1612-13 du CGCT prévoient que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice et doit être transmis au représentant de l'État au plus tard 15 jours après le délai limite fixé pour son adoption.

Il appartient au conseil municipal d'approuver le Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2025, dont les éléments généraux sont les suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	5 532 485,26 €	Dépenses	3 021 331,73 €
Recettes	5 824 139,54 €	Recettes	999 037,25 €
Résultat de l'exercice	265 576,41 €	Résultat de l'exercice	- 999 595,48 €
Report N-1	3 625 512,01 €	Report N-1	355 346,32 €
Résultat budgétaire avant restes à réaliser	3 891 088,42 €	Résultat budgétaire avant restes à réaliser	- 644 249,16 €
Restes à réaliser (recettes – dépenses)	- €	Restes à réaliser (recettes – dépenses)	- 136 482,80 €
Résultat budgétaire après restes à réaliser	3 891 088,42 €	Résultat budgétaire après restes à réaliser	- 780 731,96 €
		TOTAL CUMULE	3 110 356,46 €

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune. Les recettes et dépenses étant réparties en chapitres conformément au document de présentation du CFU et à la maquette budgétaire joints à la présente délibération.

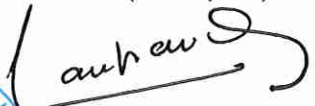
Pour extrait conforme,
Cazères, le 25 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Président de Séance (1^{er} Adjoint),



Pierre LANFRANCHI